

**INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE EN MASTER 1
MÉTIER DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION
SPÉCIALITÉ « PROFESSEUR DE SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE »**

EN 4 ÉTAPES

1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 6)

2/ Complétez la **page 2**, elle sera à **nous renvoyer**

3/ **Connectez-vous** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE/INES, 11 caractères, figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du baccalauréat ou du brevet des collèges).

Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>

Si vous avez déjà fait un dossier sur E-candidat l'an dernier, connectez-vous avec les informations sur le bas du formulaire.

4/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, **joignez** la page 2 du présent dossier, **insérez** les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **déposez le tout** sur e-candidat (pas d'envoi postal ni de dépôt de pièces en mains propres) au plus tard le :

18 JUIN 2018

Cachet de la poste faisant foi

MERCI DE VOTRE ATTENTION



INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ACCÈS EN MASTER 1

MEEF « PROFESSEUR DE SVT »

Date limite de téléchargement du dossier : 18 JUIN 2018

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription mais d'instructions. **La candidature doit s'effectuer en ligne sur e-candidat (voir le lien figurant page 1 et 3 de ce dossier)**. Si vous êtes accepté dans la filière choisie, vous devrez **vous inscrire administrativement sur internet (informations ultérieures)** ou vous **réinscrire sur VOTRE ENT si vous êtes déjà étudiant de l'uB**.

Si vous constituez plusieurs dossiers de demande d'accès en master 1 à l'université de Bourgogne ou ailleurs, indiquez ci-dessous votre ordre de préférence (nom du master/ville) :

choix 1 :	choix 3 :
choix 2 :	choix 4 :

NOM : NOM de jeune fille :
Prénoms :

Envisagez-vous de suivre ce M1 en formation continue* ? Oui Non
Êtes-vous actuellement en emploi ? Oui Non
Précisez :

Êtes-vous actuellement demandeur d'emploi ? Oui Non

Avez-vous validé une licence de biologie/sciences vie en France ? Oui Non

Précisez le parcours (en toutes lettres) :

*la formation continue concerne ceux qui sont rentrés dans la [vie active](#) (salariés ou demandeurs d'emploi) et ont quitté la [formation initiale](#) (études)

Langues vivantes :

Lues : Parlées : Écrites :

CETTE PAGE DOIT ÊTRE DÉPOSÉE AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT

CANDIDATURE EN M1 MEEF PROFESSEUR DE SVT - 2018 / 2019

QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER

MA CANDIDATURE		
1. Qu'est-ce que ce dossier ?	Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive)	Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat.	https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat
3. Quelles sont les dates importantes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : 14 MAI 2018 - Fermeture du serveur E-candidat : le 18 JUIN 2018 à minuit. Nous savons que vous ne disposez pas toujours de vos derniers relevés de notes au moment du dépôt : vous les insérerez dès que possible. 	<p>Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date</p> <p>Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat ou acceptée après cette date, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR.</p> <p>Si vous aviez déjà utilisé l'application E-candidat à l'uB l'an dernier pour candidater en licence ou en master, vous n'avez pas besoin de créer un nouveau dossier, vos informations ont été sauvegardées. Connectez-vous avec votre INE. (voir en ligne)</p>
4. Quelle est la capacité d'accueil du M1 MEEF PROFESSEUR DE SVT ?	La capacité d'accueil est de 30 étudiants environ.	
5. Quelles pièces justificatives joindre ?	<p>La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat.</p> <p>Toutes les pièces justificatives doivent être scannées et téléchargées sur le site e-candidat dans votre dossier. Nous n'acceptons aucune pièce papier, ni par mail.</p>	<p>ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces. NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU S6 DE LA LICENCE AU MOMENT DE LA CANDIDATURE. Déposez votre dossier sans ce relevé, vous nous l'adresserez dès que possible. Les dossiers seront étudiés dans un premier temps sans ce dernier relevé de notes.</p>
6. J'étudie à l'uB, en licence de biologie. Dois-je joindre mes relevés de notes ?	Oui, obligatoirement (déposées sur l'application e-candidat).	Toutes les pièces justificatives doivent être scannées et téléchargées sur le site e-candidat dans votre dossier.

		Nous n'acceptons aucune pièce papier, ni par mail.
7. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié.	http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html
SUIVI DE MA CANDIDATURE		
8. J'ai envoyé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier.	Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier
9. J'ai envoyé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère plusieurs centaines de dossiers destinés à 16 masters 1 ou 2 différents. Soyez patients...	L'absence de confirmation 3 semaines après votre envoi doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : secretariat.msavan@u-bourgogne.fr
10. Quand aurai-je une réponse ?	Soyez patients... Il ne pourra vous être donnée aucune information ni par mail, ni par téléphone, sur la date prévisionnelle de publication de la réponse à votre demande.	Une réponse vous sera fournie entre la réception de votre dossier et mi-juillet 2018 au plus tard, par mail via E-candidat.
11. Si je suis admissible, dois-je m'attendre à un entretien oral ?	Le recrutement en M1 MEEF PROFESSEUR DE SVT ne prévoit pas d'entretiens. Mais le jury se réserve la possibilité de convoquer un candidat.	S'il manque des informations, le responsable de filière vous contactera.
12. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?	NON. Le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers).	Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : secretariat.msavan@u-bourgogne.fr
13. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours, et mon attestation de réussite. J'attends la rentrée pour les apporter ?	NON. Dès que vous êtes en possession de votre dernier relevé de notes (le plus souvent : S2 du M1 en cours), vous devez en télécharger une copie si l'application vous l'autorise toujours (ou nous l'envoyer par mail). ATTENTION : UNE ATTESTATION DE RÉUSSITE (1) éditée par votre université (même pour les étudiants de l'uB) sera exigée au moment de l'inscription. Veillez à vous en procurer une auprès de votre université actuelle (voir texte réglementaire après le tableau en 1)	

14. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?	<ul style="list-style-type: none"> - Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission en M1 MEEF PROFESSEUR DE SVT, vous devez impérativement, et avant le 13 juillet 2018 dernier délai, CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDDIAT. - Vous devez demander à votre université actuelle un transfert de votre dossier administratif vers l'uB 	<p>Au-delà du 13 juillet 2018, les étudiants qui n'auront pas confirmé seront démissionnés d'office et leur place attribuée à un autre étudiant.</p> <p>Transferts : voir ici http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarité/transferts.html</p>
15. Je n'ai pas encore reçu toutes les réponses que j'attends à mes dossiers, puis-je attendre pour confirmer ma venue en M1 MEEF PROFESSEUR DE SVT ?	Vous devez prendre une décision au plus tard le 13 juillet 2018 et l'indiquer dans E-candidat (confirmation ou désistement). Au-delà, votre place pourra être attribuée d'office à un candidat de la liste complémentaire, le cas échéant.	
16. J'ai été admis dans une autre formation, je ne viendrai finalement pas en M1 MEEF PROFESSEUR DE SVT à Dijon, que dois-je faire ?	Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place en liste principale. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation.	<p>Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à : secretariat.msavan@u-bourgogne.fr</p>
17. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?	<p>Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web. Si vous êtes déjà étudiant de l'uB, la réinscription se fera depuis votre ENT.</p> <p>Dans les deux cas, Le serveur d'inscription ouvrira le 6 juillet 2018 à 10 h et fermera le 15 juillet 2018 à minuit. Il rouvrira ensuite le 28 août 2018. Vous devez vous inscrire avant le jour de la rentrée.</p>	<p>Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne.</p> <p>Si vous êtes boursier(e), pensez à constituer un dossier de bourse LE PLUS TÔT POSSIBLE, en y détaillant toutes les filières souhaitées, afin de ne pas retarder la prise en compte de votre bourse en cas d'admission.</p>
18. Quand aura lieu la rentrée ?	La rentrée du M1 MEEF PROFESSEUR DE SVT aura lieu le 03 septembre 2018 (date, heure et lieu à reconfirmer sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.	Les emplois du temps seront consultables à partir de début septembre, uniquement par les étudiants régulièrement inscrits administrativement (depuis l'ENT).

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

(1) Il est rappelé dans la circulaire n° 2006-202 du 8/12/2006 que la délivrance d'une attestation de réussite au diplôme doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. **Cette attestation sera exigée par nos services pour toute inscription.** Source :
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>